



Envoyé en préfecture le 23/02/2018  
Reçu en préfecture le 23/02/2018  
Affiché le  
ID : 056-200008696-20180223-DEL\_201801BIS-DE

Objet de la Délibération

Compte Administratif 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

—————  
Séance Publique du 20 Février 2018  
—————

Suite à la convocation en date du 13 Février 2018, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Mardi 20 Février 2018 à 17 heures 00, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean Rémy KERVARREC, Mme Armelle NICOLAS, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART.

Absents excusés :

Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART, M. François LE LOUER.

*A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant :  
M. Frédéric TOUSSAINT*

*Départ de Mme Armelle NICOLAS au cours de l'examen de la question n°7, et de Mme Claudine CORPART et M. Frédéric TOUSSAINT au cours du point 8.*

**SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT**  
Direction des Finances

**SEANCE DU COMITE**  
**DU 20 FEVRIER 2018**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Les résultats du compte administratif du syndicat mixte du haras national d'Hennebont pour l'exercice 2017 sont soumis pour approbation au Comité.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2017,

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2017, fixant :

- Le montant définitif des recettes réalisées à 888 918,72 €
- Celui des dépenses effectuées à 597 435,83 €

SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE **+ 291 482,89 €**

ARRETE LE PRESENT COMPTE DE L'EXERCICE A DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS QUATRE VINGT NEUF CENTIMES.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**



**André HARTEREAU**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

### **NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

A l'étape du vote du compte administratif 2017, la présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Depuis 2007, date de sa création, le syndicat mixte du Haras d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3500 à moins de 10000 habitants

### **1. Les résultats du compte administratif 2017**

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, en section d'investissement d'une part et en section de fonctionnement d'autre part.

Le montant total des recettes s'établit à : 888 918,72 €  
Celui des dépenses à : 597 435,83 €  
Soit un résultat de clôture de : 291 482,89 €

Après prise en compte des restes à réaliser en clôture d'exercice 2017 (qui sont reportés au budget de 2018 pour 48 482,16 €), le résultat global du compte administratif 2017 est excédentaire d'un montant de 243 000,73 €

### **2. Les faits marquants de l'exercice**

La maîtrise foncière du site du Haras National d'Hennebont étant assurée depuis décembre 2016 avec son rachat par Lorient Agglomération et la Ville d'Hennebont, l'exercice 2017 a été abordé avec prudence et le souci permanent d'un atterrissage équilibré du budget. Les investissements ont été limités au strict minimum et axés sur des programmes d'étude, du matériel et de l'outillage, la mise en conformité de locaux.

L'étude portant sur le programme d'organisation et de rénovation des structures équestres a été lancée. Elle a été confiée au cabinet Préprogram qui s'est associé à l'Ifce. Les conclusions de la phase 1 permettront d'envisager de façon plus précise les investissements à réaliser ainsi que leur phasage.

Une étude sur l'aménagement d'un parcours de cross équestre a été menée parallèlement. Les conclusions permettront, en lien avec le programme d'organisation et de rénovation des structures équestres, de préfigurer d'une façon globale l'agencement des différents parcours servant les disciplines équestres les plus variées.

Un comité de pilotage rassemblant un élu et un technicien de chacune des collectivités constituantes a été mis en place. L'objectif de ce comité est de permettre à chacune des collectivités membres, de participer activement au suivi des projets et réflexions en lien avec leurs compétences et leurs enjeux respectifs.

La question de l'équilibre de fonctionnement du Syndicat Mixte a été au centre des sujets dont s'est saisi le comité de pilotage. Les échanges ont permis d'aboutir, à ce stade, aux éléments suivants :

- la définition du niveau d'engagement financier de chaque collectivité pour l'exercice 2018,
- la rédaction d'un projet de nouveaux statuts permettant à la fois d'élargir le champ d'action du Syndicat mixte et de revoir les modalités de gouvernance liées aux participations financières des membres.

### **3. Les principaux chiffres du compte administratif 2017**

#### **3.1 La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement du syndicat mixte sont en hausse de 26,32 %. Elles passent à 503 783,81 € au compte administratif 2017 (contre 398 808,77 € en 2016). Cette augmentation des dépenses de fonctionnement est notable sur les dotations aux amortissements (+ 46,70 %) du fait de la poursuite des travaux d'investissement sur ces dernières années. Les dépenses de prestations de services sont également en hausse (+49,75 %), en lien avec la progression des dépenses d'entretien de bâtiments et de terrains.

Les recettes de fonctionnement progressent (+ 6,51 %), elles passent à 678 395,15 € (contre 636 904,45 € en 2016). Cette augmentation est principalement due au résultat de fonctionnement reporté de 238 095.68 € (contre 195 K€ en 2016) car par ailleurs, les participations des collectivités membres sont stables à 340 K€.

#### **3.2 La section d'investissement**

Le montant total des dépenses d'équipement 2017 s'élève à 88 792.62 €.

Les principales dépenses concernent de gros travaux de maintenance de couverture de l'écurie 2 et la rénovation de bureaux ainsi que les études sus mentionnées.

Les recettes de la section d'investissement sont principalement constituées des dotations aux amortissements pour 131 744.77 € et du résultat reporté de 53 078.80 €. A noter qu'aucun recours à l'emprunt n'a été effectué en 2017 comme depuis la création du syndicat.

**SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT**

Direction des Finances

**SEANCE DU COMITE**  
**DU 20 FEVRIER 2018**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT**

Le compte administratif 2017 soumis à l'examen du Comité présente les opérations comptables de l'exercice 2017 dont la constatation s'est prolongée en janvier 2018 en ce qui concerne la section de fonctionnement.

Le montant total des recettes s'établit à : 888 918,72 €  
 Celui des dépenses à : 597 435,83 €  
 soit un résultat de clôture de : 291 482,89 €

Compte tenu des restes à réaliser, le compte administratif fait apparaître pour 2017 un résultat net global de 243 000,73 € dont le détail figure ci-après :

Libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalis.	Reste à réaliser
<b><i>Fonctionnement</i></b>				
Dépenses	665 000,00	503 783,81	75,76%	
Recettes	665 000,00	678 395,15	102,01%	
Résultat de clôture		174 611,34		
<b>Résultat Net de Fonctionnement</b>				<b>174 611,34</b>
<b><i>Investissement</i></b>				
Dépenses	218 000,00	93 652,02	42,96%	48 482,16
Recettes	218 000,00	210 523,57	96,57%	
Résultat de clôture		116 871,55		-48 482,16
<b>Résultat Net d'Investissement</b>				<b>68 389,39</b>
<b>Résultat Global de Clôture</b>		<b>291 482,89</b>		
<b>RESULTAT NET GLOBAL</b>				<b>243 000,73</b>

**I – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A / Les dépenses d'investissement s'élevant à :** ..... **93 652,02 €**

sont réparties comme suit :

~ Travaux divers : ..... 68 564,36 €  
 ~ Acquisition de matériel : ..... 20 228,26 €  
 ~ Subvention d'investissement transférées au  
 compte résultat ..... 2 699,40 €  
 ~ Transfert d'études en compte de travaux : ..... 2 160,00 €

**B / Les recettes d'investissement s'élevant à :** ..... **210 523,57 €**

proviennent :

~ de l'amortissement des immobilisations : ..... 131 744,77 €  
 ~ de la subvention d'investissement de la DRAC : ..... 23 540,00 €  
 ~ du transfert d'études en compte de travaux : ..... 2 160,00 €  
 ~ Excédent d'investissement reporté : ..... 53 078,80 €

Les crédits reportés s'élèvent en dépenses à 48 482,16 € pour des achats de matériel et de mobilier, des études et des travaux de bâtiments.

Il en résulte un résultat net d'investissement de : ..... **68 389,39 €**

**II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A / Les dépenses de Fonctionnement qui se sont élevées à :** ..... **503 783,81 €**

sont réparties comme suit :

~ Prestations de services (dont entretien) : ..... 166 828,53 €  
 ~ Charges courantes de fonctionnement : ..... 122 973,21 €

dont :

> services extérieurs (locations, assurances,  
 affranchissement, téléphone...) : ..... 61 574,18 €  
 > achat de matière et fournitures  
 (fluides, carburants, petits équipements...) : ..... 55 442,64 €  
 > charges diverses de gestion courante : ..... 5 956,39 €

~ Charges de personnel : ..... 82 237,30 €  
 ~ Dotation aux amortissements : ..... 131 744,77 €

**B / Les recettes de Fonctionnement s'élevant à :** ..... **678 395,15 €**

proviennent :

~ de la participation des collectivités membres  
 dont > Région Bretagne : ..... 125 000,00 €  
 > Département du Morbihan : ..... 125 000,00 €  
 > Lorient agglomération : ..... 50 000,00 €  
 > Commune d'Hennebont : ..... 40 000,00 €

~ du revenu des immeubles : ..... 67 800,10 €

~ de produits divers de gestion courante ..... 29 799,97 €

~ de quote part de subvention d'investissement  
 transférée au compte de résultat ..... 2 699,40 €

~ du résultat de fonctionnement reporté : ..... 238 095,68 €

Il en résulte un excédent de la section de fonctionnement 2017 de : ..... **174 611,34 €**

Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat net global des 2  
 sections s'élève à : ..... **243 000,73 €**